



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 octobre 2015 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, David Morin, greffier, ainsi que madame Mylène Blais, directrice générale adjointe.

Est absent, monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA 15-10-14-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 1.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 15-10-14-02

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2015 : ADOPTION

CA 15-10-14-03

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015 : ADOPTION

CA 15-10-14-04

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'entériner** la tenue de la séance extraordinaire du 22 septembre 2015 et **d'adopter** le procès-verbal de ladite séance tel que présenté.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 13 h 3.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



CA 15-10-14-05

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 15-10-14 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 15-10-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE : INFORMATION

Madame la directrice générale adjointe informe les membres qu'elle a participé à la rencontre de la conférence administrative régionale. Elle mentionne que la MRC a été nommée sur le comité de gouvernance qui aura pour mandat de déterminer le fonctionnement de ladite conférence, faisant suite à l'adoption du projet de loi 28.

5.2.2. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : SUIVI

Monsieur le directeur général informe les membres de la proposition concernant la répartition des sommes reçues provenant du fonds de développement du territoire. Il mentionne également que la répartition telle que présentée sera soumise au conseil du 25 novembre pour adoption.

5.2.3. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ D'ACTION LOCAL VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges (CAL V-S) a pour mission de mettre en place des actions concertées destinées aux familles, aux jeunes et aux jeunes adultes pour valoriser de saines habitudes de vie sur le plan physique et alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec les objectifs de la Politique de développement social durable de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit désigner un représentant qui siègera sur le conseil d'administration du CAL V-S;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de nommer** madame Mylène Blais au titre de représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le conseil d'administration du Comité d'action local Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.2.4. REPRÉSENTANT SUR LA TABLE DE CONCERTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'EXPRESSION ANGLAISE DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de la communauté d'expression anglaise de Vaudreuil-Soulanges, aussi appelé *Network Partnership Initiative (NPI)*, est un regroupement de partenaires visant à favoriser l'accessibilité aux services de santé et services sociaux pour la communauté anglophone de Vaudreuil-Soulanges;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la Table soutient financièrement des projets communautaires grâce à un financement octroyé pour notre territoire par Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit désigner un représentant qui siègera sur cette table de concertation;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen désigné par la MRC aura pour mandat de représenter la population anglophone de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-07

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **de nommer** madame Martine Saint-Pierre à titre de représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur la Table de concertation de la communauté d'expression anglaise de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

6.1. COMMUNICATION STRATÉGIQUE : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURISATION ET OPTIMISATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION EN SÉCURITÉ INCENDIE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur du réseau de télécommunication recommande de sécuriser et d'optimiser le réseau de télécommunication par l'implantation d'un nouveau site relais;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Centre de Téléphone Mobile (CTM)* pour l'installation d'un site relais dans la nouvelle caserne de la ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-08

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de mandater** la firme *Centre de Téléphone Mobile* pour l'installation d'un site relais dans la nouvelle caserne de la ville de Saint-Lazare pour un montant de huit mille six cent vingt-sept dollars et cinquante-trois cents (8627,53 \$) toutes taxes incluses et **d'autoriser** le préfet et le directeur général adjoint à négocier et signer une entente avec la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DÉCHARGE SAINT-LAZARE : AUTORISATION



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dû à un excédent de sédiments dans le fond du cours d'eau;

CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien dans le cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans le bassin 14 touchant les villes de Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Pépin est l'agent d'intervention aux cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'autoriser** monsieur Samuel Pépin, agent d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à **signer** les demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Lazare dans le bassin 14.

Proposition adoptée.

10.1.2. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LE PROJET RÉSIDENTIEL MARIE-MARTHE DAoust : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement domiciliaire Marie-Marthe Daoust est en cours de réalisation sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande de remettre le cours d'eau à son état naturel dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette remise en état est acceptée par la Ville et qu'elle répond aux exigences de la réglementation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de remise en état nécessite une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit faire la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Table de l'eau recommande que la MRC dépose la demande au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Pépin est l'agent d'intervention aux cours d'eau pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation sera aux frais de l'entrepreneur;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-10

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** monsieur Samuel Pépin, agent d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à **signer** la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

climatiques (MDELCC) pour que le cours d'eau sans toponymie situé près du projet domiciliaire Marie-Marthe Daoust soit remis à son état naturel.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES - RÈGLEMENT NUMÉRO 305-25-2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 305-25-2015 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les bâtiments y compris leurs usages, non agricoles ou non requis pour l'agriculture, situés dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 305-25-2015 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 305-25-2015 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENTS NUMÉRO 439-2, 440-10 ET 15-2

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 439-2 a pour objet de modifier les normes régissant les types de fondation selon la nature des travaux du Règlement de construction numéro 439;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 440-10 a pour objet de modifier les obligations du requérant d'un permis ou certificat du Règlement sur les permis et les certificats numéro 440, notamment afin de déterminer des dépôts pour la réalisation de travaux et pour l'obligation de fournir certains documents pour l'implantation d'une piscine creusée;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 515-2 a pour objet de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515 afin de modifier certains frais et pénalités, d'établir des normes pour le secteur de la rue Huot et d'intégrer le Règlement numéro 494;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéros 439-2, 440-10 et 515-2 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéros 439-2, 440-10 et 515-2 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-236

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1275-236 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'augmenter la hauteur et les densités maximales dans la zone P2-308;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 15-10-14-13

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 1275-236 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro 1275-236 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.2. DEMANDE D'AVIS À LA CPTAQ - SERVITUDE TEMPORAIRE DE TRAVAIL POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU ENJAMBANT LE RUISSEAU CHAMBERRY, MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du ministère des Transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'établir une servitude temporaire de travail;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise plus précisément l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie d'environ 1 251 m² constituée d'une partie des lots 2 047 966, 2 048 902, 2 048 955, 2 048 956 et 2 849 668 sur le territoire de la municipalité des Cèdres visant l'établissement d'une servitude temporaire de travail d'une durée de trois (3) ans afin d'effectuer des travaux sur un ponceau enjambant le ruisseau Chamberry;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a fait parvenir une demande d'avis à la MRC le 23 septembre 2015 pour l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande du ministère des Transports du Québec, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé (SAR) et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 15-10-14-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de donner** un avis favorable au dossier numéro 409124 quant à la demande du ministère des Transports du Québec d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 1 251 m² correspondant à une partie des lots 2 047 966, 2 048 902, 2 048 955, 2 048 956 et 2 849 668 sur le territoire de la municipalité des Cèdres visant l'établissement d'une servitude temporaire de travail d'une durée de trois (3) ans afin d'effectuer des travaux sur un ponceau.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. LE SALON « L'AUTOROUTE DE L'EMPLOI 2016 » : DÉPÔT

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande et décident de ne pas y donner suite.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

13.2. VOCATION EN ART! : DEMANDE DE PARTENARIAT

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande et décident de ne pas y donner suite car cet événement n'est pas innovant.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME : DÉPÔT

Monsieur le directeur général dépose le document aux membres.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Lorraine Caron du groupe « Les citoyens au courant » fait des affirmations et pose des questions en lien avec le renversement de la ligne 9B d'Enbridge.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que la séance soit levée** à 13 h 30.

Proposition adoptée.


JEAN A. LALONDE
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CA 15-10-14-15